



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

**Service de l'instruction publique et de l'action  
pédagogique  
Sous-direction des lycées et de la formation  
professionnelle  
Bureau des lycées professionnels, de  
l'apprentissage et la formation professionnelle  
continue**

DGESCO A2-2

N° DGESCO-D2024-000963

Affaire suivie par : Natalie Champion

Tél : 01 55 55 37 74

Mél : [natalie.champion@education.gouv.fr](mailto:natalie.champion@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris, le **08 FEV. 2024**

Le ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse, des sports et des jeux  
olympiques et paralympiques

à

Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs  
de région académique,

Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs  
d'académie,

Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs  
d'établissement,

**Objet :** Recrutement des agents pour les jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024

Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs de région académique,  
Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs d'académie,  
Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs d'établissement,

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 qui se dérouleront entre le 26 juillet et le 8 septembre, les entreprises de sécurité privée recrutent massivement pour assurer la sécurisation des sites et le bon déroulement des épreuves qui ont lieu principalement en Ile de France mais aussi à Bordeaux, Marseille, Nantes, Lille, Lyon, Saint-Etienne, Nice, Châteauroux et Tahiti, avec un pic de besoin entre mi-juillet et mi-aout.

Une belle opportunité se présente donc pour nos élèves et étudiants de la filière des métiers de la sécurité, majeurs ou mineurs, de vivre une expérience professionnelle exceptionnelle et historique, que leur projet professionnel soit d'intégrer la filière de la sécurité privée ou de présenter les concours pour les emplois de la sécurité publique (gendarmerie nationale, police nationale).

Vous trouverez ci-joint une plaquette d'information sur le dispositif à l'attention de tous les élèves/étudiants des formations de la filière de la sécurité. Ce document imprimable propose un QR code qui permet à chaque élève d'accéder au parcours usager proposé par France Travail sur une page internet dédiée.

Aussi, les élèves/étudiants déjà titulaires du CAP « Agent de sécurité », du Bac pro « Métiers de la sécurité », de l'attestation de réussite intermédiaire délivrée en fin de classe de première professionnelle de ce baccalauréat professionnel ou du BTS « Management Opération de la Sécurité » peuvent d'ores et déjà s'inscrire dans cette dynamique et obtenir la carte professionnelle auprès du Conseil National des Activités Privées de Sécurité, en se faisant accompagner par France Travail en cliquant sur ce [lien](#) :

Chaque établissement veillera à informer dès maintenant les élèves et étudiants concernés, actuels et anciens, de cette opportunité. France Travail est fortement mobilisé dans la facilitation de ces recrutements, en particulier en accompagnant l'ensemble des candidats dans leurs démarches.

Pour les élèves et étudiants qui deviendront titulaire de ces mêmes CAP, bac pro, attestation de réussite intermédiaire ou BTS à la session 2024, vous veillerez à :

- Assurer l'édition des attestations de réussite intermédiaire des élèves concernés au plus tôt, à savoir dès le lendemain des conseils de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre de première professionnelle ;
- Communiquer de nouveau à chaque élève la plaquette jointe, au moment de la délivrance aux élèves/étudiants des résultats du CAP, bac pro, attestation de réussite intermédiaire ou BTS ;
- Accompagner les élèves / étudiants dans leur démarche d'inscription à la participation de la sécurisation des JOP 2024, à l'issue de la communication des résultats aux examens.

Ces opérations réalisées au plus tôt permettront aux élèves et étudiants de réaliser les formalités d'obtention de la carte professionnelle et de candidater auprès des entreprises au plus vite pour obtenir leur accréditation.

Ils mobiliseront les personnes et services que vous jugerez utiles : services des examens, inspecteurs, DDFPT et professeurs des établissements concernés.

Les délais entre les jurys d'examen et le début des JOP sont contraints et votre diligence est précieuse.

Je vous demanderai de vous assurer que ces informations soient bien portées à la connaissance de chaque établissement, élève et étudiants selon les modalités les plus efficaces localement.

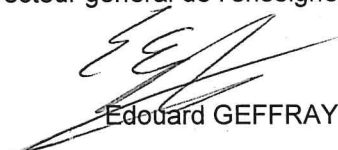
La mobilisation d'au moins 750 élèves et étudiants de ces 3 diplômes est attendue pour la sécurisation des JOP, selon un effectif cible défini par région académique métropolitaine :

Région académique	Effectif cible	Région académique	Effectif cible
Auvergne Rhône Alpes	78	Ile de France	375
Bourgogne Franche Comté	35	Normandie	17
Bretagne	14	Nouvelle Aquitaine	23
Centre Val de Loire	12	Occitanie	17
Corse	2	Pays de la Loire	18
Grand Est	24	PACA	25
Hauts de France	110	Total	750

Un suivi de ces opérations sera mené avec les services de la formation professionnelle initiale et continue des rectorats et les inspecteurs pilote de cette filière dans les académies, en lien avec l'inspection générale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce message.

Pour la ministre et par délégation  
le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY